

# Classes de protection et marquage CE

## 1. Protection contre les corps solides et liquides : Indices de protection - IP

Degré de protection des enveloppes des matériels électriques selon normes CEI 60529, EN 60529

1 <sup>er</sup> chiffre : protection contre l'introduction de corps solides		Lettre additionnelle IP XX (ABCD) : protection contre les contacts directs par l'accès aux parties dangereuses sous tension		2 <sup>e</sup> chiffre : protection contre les corps liquides	
IP	tests	IP	tests	protection	
0				Pas de protection	
1		A		Le dos de la main reste éloigné des parties dangereuses	1
2		B		L'introduction d'un doigt ne permet pas de toucher les parties dangereuses	2
3		C		L'introduction d'un outil (par ex. tournevis) ne permet pas de toucher les parties dangereuses	3
4		D		L'introduction d'un fil ne permet pas de toucher les parties dangereuses	4
5					5
6					6
					7
					8

Les appareillages Legrand pour les applications domestiques, une fois installés, présentent un degré de protection IP égal ou supérieur à IP 2XC.

## 2. Protection contre les chocs mécaniques : Indice de protection - IK

Selon la norme : EN 62262

IK	Energie des chocs (en Joules)	Ancien 3 <sup>e</sup> chiffre IP
00	0	0
01	0,14	
02	0,20	1
03	0,35	
04	0,50	3
05	0,70	
06	1	
07	2	5
08	5	
(1)	6	7
09	10	
10	20	9

• Ce tableau permet de connaître la résistance d'un produit à un impact donné en Joules, à partir du code IK. Il permet aussi de connaître la correspondance avec l'ancien 3<sup>e</sup> chiffre des IP.

(1) Il est admis qu'un produit qui était IP XX-7 remplit les conditions d'un IP XX - IK 08

## Marquage CE : ce qu'il faut savoir

Le marquage CE apparaît sur les produits électriques et/ou électroniques Legrand ou sur leurs emballages. Il est rendu obligatoire par directives du Conseil des Communautés Européennes\*.

### • Le marquage CE :

Le marquage CE ne peut en aucun cas remplacer une marque de qualité. En Belgique, il permet aux contrôleurs du ministère des affaires économiques d'autoriser la libre circulation de tout produit marqué CE.

Le fabricant doit apposer le marquage CE sur ses produits ou leurs emballages sous sa seule responsabilité. Sa production ne fait l'objet d'aucun contrôle de conformité par un organisme tiers (conformité aux normes nationales et internationales de sécurité et performance).

En cas de contestation, le fabricant doit simplement fournir les éléments techniques prouvant sa bonne foi.

### • Les marques de qualité :

(CEBEC, KEMA, NF-USE, VDE,...)  
Elles garantissent que les produits concernés sont conformes aux normes. Cette conformité est garantie par l'organisme certificateur (CEBEC en Belgique).

Les produits sont testés par un laboratoire homologué avant mise sur le marché et la conformité de la production est assurée par des contrôles périodiques en usine (visites de contrôleurs de l'organisme certificateur). Les normes sont conçues pour garantir la sécurité et les performances des produits.

\* Equipement Hertzien : Directive Radio (R&TTE) 1999/5/CE  
Produits électriques : Directive Basse Tension (DBT) 2006/95/CE  
Produits électroniques : Directive Compatibilité Electromagnétique (CEM) 2004/108/CE  
Marquage CE : Directive 93/68/EEC